

RH Infos

COMMENT ME FORMER ? LES DIVERS ACCES A LA FORMATION

La formation continue est un outil à votre service pour votre prise de poste, pour vous adapter à votre emploi, pour approfondir vos connaissances/évoluer dans votre fonction ou pour acquérir de nouvelles compétences en vue d'une transition professionnelle.

Le Plan Académique de Formation (PAF)

Pour qui ? L'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) conçoit et propose des parcours de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie.

Pour quoi ? Suivre des formations métier pour se professionnaliser, approfondir ses connaissances ou devenir expert dans sa fonction + suivre une formation de préparation aux concours / certifications.

Procédure : Rdv sur mon PAF en ligne <https://paf.ac-amiens.fr/paf/> pour consulter l'offre de formations et sélectionner celles qui m'intéressent, prise en charge par l'EAFC, validation par le responsable hiérarchique.

Deux campagnes d'inscriptions sont ouvertes pour chaque année scolaire :

- Une campagne entre la rentrée de septembre et les vacances de la Toussaint pour les stages ouverts aux candidatures individuelles sur l'année scolaire en cours
- Une campagne de mars à mai pour les préparations aux concours et certifications pour la rentrée suivante

Une convocation vous est transmise via votre responsable hiérarchique.

Pour en savoir plus : <https://intranet.ac-amiens.fr/539-plan-academique-de-formation.html>

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour qui ? Tout agent ayant acquis des heures sur son compte personnel de formation (rdv sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte> pour créer et consulter vos droits CPF). Titulaire et contractuel.

Pour quoi ? Suivre une formation en lien avec un projet d'évolution professionnelle et dispensée par un organisme de formation agréé.

Conditions : 150h max (abondement pour certains profils) – prise en charge partielle du coût pédagogique par l'employeur selon les 2 plafonds cumulatifs suivants : 1500€ par dossier de formation + 25€/heure de formation.

Les demandes font l'objet d'une instruction. Si acceptation, un accord écrit de l'employeur définit le nombre d'heures et le montant accordé ; il peut être assorti d'une autorisation d'absence pour participer à la formation, mais ce n'est pas systématique.

Procédure : L'académie organise 2 campagnes/an de mobilisation du CPF (au printemps et à l'automne).

Pour en savoir plus : <https://intranet.ac-amiens.fr/3167-compte-personnel-de-formation.html>

Le Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Pour qui ? Tout agent ayant au moins 3 ans de services effectifs, consécutifs ou non, dans le secteur public. Titulaire et contractuel.

Pour quoi ? Suivre une formation en lien avec un projet d'évolution professionnelle

Conditions : il peut être octroyé pendant 3 années pour l'ensemble de la carrière, pris en continu ou non. Les 12 premiers mois donnent lieu au versement d'une indemnité forfaitaire égale à 85% de la rémunération brute. Le coût pédagogique de la formation reste à la charge de l'agent.

Si accord de l'employeur, cela vaut autorisation à s'absenter en période continue pour suivre la formation.

Procédure : l'académie organise 1 campagne/an de mobilisation du CFP (novembre)

Pour en savoir plus : <https://intranet.ac-amiens.fr/546-conge-de-formation-professionnelle.html>

Mais connaissez-vous aussi ces autres voies d'accès à la formation ?

M@gistère

Un dispositif de formation en ligne qui propose des parcours de formation conçus par les équipes formation. Diverses modalités de formation sont proposées telles que formations accompagnées, hybridées en présentiel ou totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel.

Pour qui ? Ouvert à tout agent de l'Education nationale

Pour quoi ? Suivre un parcours de formation continue Education nationale en complément de ce qui est proposé dans le cadre du Plan Académique de Formation.

Conditions : Certains parcours sont en accès libre, totalement en e-learning ; d'autres nécessitent une demande d'inscription.

Pas de coût pédagogique.

Pour en savoir plus, consulter l'offre :
https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation

MENTOR

Mentor est une plateforme de formation en ligne pour les agents de la fonction publique d'État, inscrite dans un programme interministériel porté par la DGAFP.

Pour qui ? Ouvert prioritairement aux personnels d'encadrement et personnels ATSS.

Pour quoi ? Suivre une formation de développement personnel et professionnel en libre-service accessible à tout moment.

Conditions : accès libre tant que la formation a lieu à distance et en temps asynchrone ou hors temps de travail sinon il faut passer par l'EAFC pour obtenir une autorisation d'absence.

Pas de coût pédagogique.

Procédure : Tout se passe en ligne via cette plateforme :
<https://mentor.gouv.fr/login/index.php>

SAFIRE

Plateforme de formations interministérielles régionales. Ce sont des formations mutualisées et gérées par la PFRH des Hauts-de-France (DGAFP).

Pour qui ? Ouvert aux personnels ATSS.

Pour quoi ? Suivre une formation de développement personnel ou d'évolution professionnelle dans divers domaines (ressources humaines, prépa concours, management, santé sécurité, langues, bureautique...)

Conditions : Je fais une demande d'inscription, mon supérieur hiérarchique valide, transmission à l'EAFC qui instruit la demande et vérifie sa faisabilité avant de transmettre à la PFRH. Si accord, convocation et prise en charge des frais annexes selon conditions.

Procédure : Tout se passe en ligne via cette plateforme : <https://hauts-de-france.safire.fonction-publique.gouv.fr/web/hauts-de-france/204-domaines-de-formations-region-nord-pas-de-calais.php?idRegion=17>

CANOTECH

Une plateforme de formations courtes et rapides en libre accès (formations, tutoriels, ressources, webinaires...) pour les enseignants et les équipes éducatives. Un dispositif de CANOPE pour permettre un accompagnement en ligne gratuit et complet.

Pour qui ? Ouvert à tout agent de l'éducation nationale.

Pour quoi ? Formations, tutoriels, ressources, webinaires, témoignages, reportages, vidéos... pour enrichir les compétences pédagogiques et éducatives.

Procédure : En accès libre après création d'un compte et inscription.

Pour en savoir plus, consulter l'offre : <https://www.canotech.fr/>

Ressources et documentation en ligne, auto formation en accès libre et gratuit

Liste non exhaustive

- IH2EF, Institut des Hautes études de l'Education et de la Formation : <https://www.ih2ef.gouv.fr/parcours-en-autoformation-de-lih2ef#concours>
- INSHEA pour les professionnels de l'inclusion : <https://www.inshea.fr/fr/content/formations-destin%C3%A9es-aux-personnels-de-l%C3%A9ducation-nationale>
- EDUCSOL, site Web officiel français d'information et d'accompagnement des professionnels de l'éducation, <https://eduscol.education.fr/>
- CLEMI, Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information, chargé de l'éducation aux médias et à l'information dans l'ensemble du système éducatif français : <https://www.cleml.fr/>
- ANFH, Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier qui propose des modules en e-learning en accès libre : <https://e-formations.anfh.fr/login/index.php#region-catalogue>

LES MOOC en accès libre et gratuit

Cours en ligne gratuits et ouverts à tous délivrant une attestation de suivi voir une certification.

Exemples de plateformes de MOOC :

- <https://www.my-mooc.com/fr/>
- <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/>
- <https://openclassrooms.com/fr/>
- <https://mooc-francophone.com/>
- <https://sillages.info/>

➡ *Un projet de formation se construit en se posant les bonnes questions pour s'orienter vers le dispositif le mieux adapté à votre situation et votre besoin.*

Il est important d'en échanger avec votre responsable hiérarchique, qu'il soit informé de votre parcours de formation et qu'il valide votre absence lorsque la formation a lieu sur votre temps de travail.

Pour que votre investissement en formation soit reconnu et valorisé dans votre carrière, nous vous recommandons vivement d'informer, de votre activité formation, l'EAFc qui travaille à la valorisation de l'autoformation dans le parcours individuel des agents.

Les interlocuteurs pour vous accompagner :

- les conseillères RH de proximité : <https://intranet.ac-amiens.fr/2920-conseillers-ressources-humaines-de-proximite.html>
- la conseillère mobilité carrière : <https://intranet.ac-amiens.fr/559-conseil-mobilite-carriere.html>
- l'École académique de formation continue : eaafc@ac-amiens.fr ou par téléphone 03 22 82 39 71